

Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

C.P. 1443 - 1227 Carouge — Juillet 2024 n° 02/24 tirage 340 exemplaires

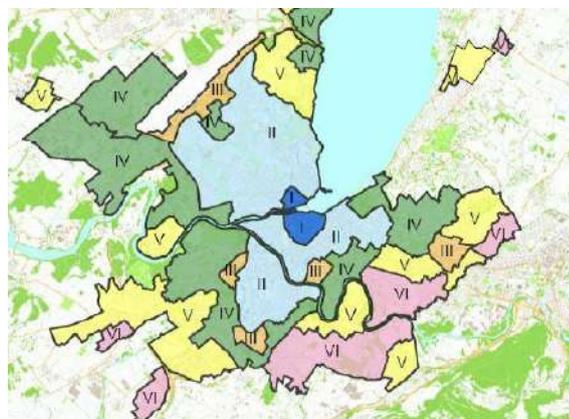
Messagerie: info@leboulet.ch

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

STATIONNEMENTS ET CIRCULATION

Voici deux serpents de mer qui contribuent assurément à modifier à la fois notre vie quotidienne et l'animation de l'espace public.

L'entrée en vigueur le 24 mai dernier d'un nouveau règlement cantonal (L 5 05 10) relatif aux places de stationnement sur fonds privés a classé la Ville de Carouge dans la catégorie de l'hyper centre (Secteur II) qui inclut la ville de Genève. Les autres grandes Communes sont dans une autre catégorie (Secteurs III ou IV). Pour Carouge cela implique grosso modo d'admettre une place de stationnement pour quatre logements et une place par entreprise pour quatre emplois.



Ces nouvelles mesures vont réduire notablement le nombre de places de stationnement encore admises récemment lors de la construction de nouveaux logements. Le ratio était en effet plutôt proche d'une place pour deux logements. Cela pose également la question de savoir quel va être le nombre de places admissibles lors de la remise en état d'infrastructures existantes, comme c'est le cas, par exemple, des parkings abritant sous l'avenue Vibert ceux des habitants des Tours.

Ces nouvelles normes dans le secteur I sont nettement plus restrictives que celles des secteurs III et IV qui, elles, restent de l'ordre de une place pour deux logements à Lancy et Plan-les-Ouates.

Au vu de cette situation, et suite à une présentation faite aux Conseillers municipaux par les Services cantonaux, les Associations carougeoises concernées ont été auditionnées le 18 avril. A cette occasion, le Comité du Boulet a donné lecture de sa position générale en lien avec les préoccupations de sauvegarde et de qualité de vie: Ceci tout en affirmant le souhait de maintenir la substance historique et sociale de notre Commune:

1.- EVOLUTION GENERALE :

Dans un contexte légal évolutif où certaines tendances se dessinent, visant entre autres, à lutter contre une sous-location de places de parking à des pendulaires au Centre ville, et d'autre part à tenir compte des places disponibles dans des périmètres donnés, notre Association prend acte de ces décisions et objectifs fixés par les Autorités cantonales compétentes.



2.- MUTUALISATION

Afin de permettre à tout un chacun de se faire une idée plus précise du potentiel offert par des projets de mutualisation de places de parking, notre Groupement souhaiterait obtenir plus de précisions sur le nombre de places voitures actuelles selon leur répartition à Carouge – notamment dans les parkings publics communaux.

Nous pensons utile de mettre en place un monitoring actualisé et accessible en ligne sur ce sujet à des fins de sensibilisation.

De même, à titre prévisionnel, nous souhaiterions obtenir une projection du nombre de deux roues motorisés et de vélos à venir sachant leur développement.

3.- PLAN DE CIRCULATION

Dans les quartiers à forte densité d'habitat et de commerces, tel le Vieux-Carouge, nous pensons qu'une extension de la zone de rencontre avec une vitesse maximale de 20 km/h, comme c'est le cas actuellement à la rue Jacques-Dalphin, constituerait une option à laquelle nous sommes favorables. Une autre option pourrait être d'étudier la possibilité d'introduire une Zone à trafic limité (ZTL).

En effet, au vu de l'expérience actuellement vécue de bouclage de la rue du Collège pour cause de travaux, nous constatons qu'une généralisation de la zone piétonne à l'ensemble du périmètre protégé ne constituerait pas une bonne option. Il faut en effet éviter qu'un futur plan de circulation ne vienne à constituer un blocage



complet à toutes les formes de déplacement motorisé, en particulier sur les axes Est-Ouest (rue

du Collège, rue de la Filature, rue de Veyrier) qui devront rester ouverts.

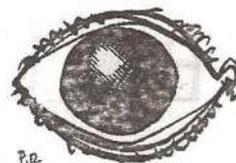
4.- EXTENSION DE LA ZONE PIETONNE

Notre Association pourrait être favorable à l'extension de la Zone piétonne actuelle, en la prolongeant sur les deux places du Marché et du Temple. Avec l'espace de la place de Sardaigne et celui du mail des Promenades, Carouge serait ainsi dotée d'espaces piétonniers d'importance.



5. - POLITIQUE DES PARKINGS SOUTERRAINS

La ville de Carouge bénéficie déjà de trois parkings publics souterrains dont elle peut orienter les choix d'occupation. Des discussions sont en cours pour réhabiliter le parking Vibert destiné à ce jour aux locataires des cinq Tours et une étude va être engagée sur les modes de gestion envisageables. Une extension de ce parking, par exemple en lien avec le parking de la place de Sardaigne, permettrait - sur des axes d'accès extérieurs en provenance de la route des Jeunes ou encore du Rondeau - de dégager du Centre et du quartier des Tours des courants de trafic sources de nuisances.



PATRIMOINE MENACE: REPONSE

Dans notre dernier numéro nous avons interpellé le Département du Territoire en demandant la prise de mesures conservatoires pour un bâtiment menacé au no 112 de la route de Veyrier.

En date du 2 mai 2024, le chef du Département du Territoire, le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, a répondu comme suit à notre demande:

Mesdames, Messieurs membres du Comité, Monsieur,

Votre courrier du 25 mars dernier m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Le domaine Sous-Pinchat a fait l'objet d'une demande d'inscription à l'inventaire par l'association Patrimoine suisse Genève en date du 5 juin 2019. La procédure est ouverte et actuellement en cours d'instruction.

Le mauvais état des bâtiments que vous relevez implique de nombreuses études. Actuellement, le propriétaire envisage une réhabilitation des bâtiments existant en logement. Une requête en non-assujettissement à la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LDFR) est en cours d'examen à cette fin.

Parallèlement, une requête en autorisation visant à prendre des mesures urgentes d'entretien et de sécurisation de la maison de maître et de la loge d'entrée (installation d'échafaudages et de toitures provisoires) a été délivrée le 8 mars dernier (DD 329'455).

En conséquence, il ne sera pas donné suite à votre demande d'application de mesures conservatoires. Toutefois, je vous confirme que ce

dossier fait l'objet d'un suivi attentif de l'Office du patrimoine et des sites.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs membres du Comité, Monsieur, en ma parfaite considération.

Antonio Hodgers

Copie à : Mairie de Carouge + Patrimoine suisse Genève

On ne peut donc que se réjouir du fait que, sous l'impulsion des Associations de sauvegarde, les Services de l'Etat appliquent, même en réaction un peu tardive, les dispositions légales.

L'autre volet de ce dossier demeure l'avenir de cette importante parcelle agricole située sur le territoire carougeois et acquise avec des visées spéculatives il y a pas mal d'années. On reviendra en temps utile sur ce sujet.



UNE PARCELLE-CLEF

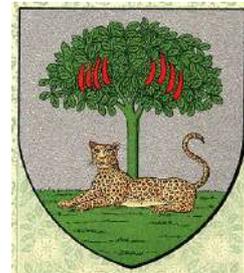
La mise en vente d'une parcelle située au numéro 4 de la rue de la Tannerie a retenu l'attention des Autorités communales. En effet, sa situation en bordure de deux parcelles municipales, à un emplacement stratégique, à proximité immédiate de notre Salle communale et de son petit parc adjacent, rendrait possible la création d'un espace de dégagement à vocation publique.

Lors de sa séance du 23 mai dernier, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit en vue d'acquérir ce bien. Il reste à espérer que les vendeurs seront sensibles à cette offre, sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir recours à la mise en œuvre d'un droit de préemption.



CAROUGE AU FIL DU TEMPS...

Documents réunis par Bernard Bard



On peut voir une colonne au croisement de la promenade des Orpailleurs et de l'avenue Cardinal-Mermillod, près du pont Neuf.

Cette colonne de style dorique est l'une de celle qui soutenaient un auvent construit devant les anciens

Fonds Louis COTTIER



Les colonnes qui se trouvaient devant les anciens abattoirs de Carouge à la rue des Boucheries près de la place d'Arve.



Bernard BARD

Aujourd'hui, on y trouve la Clinique de Carouge...

Cet établissement a disparu à la fin des années 1950, comme nous l'apprend le tome 3 du "Dictionnaire carougeois" - "Urbanisme et architecture à Carouge"- dans l'article "Abattoirs et boucheries" :

« Le 6 septembre 1957, les anciens abattoirs sont en effet ravagés par un incendie.



Après l'incendie (Fonds Louis COTTIER)

A GENÈVE

GROS INCENDIE

Vendredi, vers 13 heures, un violent incendie s'est déclaré à Carouge, dans les anciens abattoirs occupés actuellement par une fabrique de meubles, un dépôt de meubles et un carrossier. A l'arrivée du poste permanent des pompiers de Carouge, le chef, le cap. Tulh, a été blessé à un bras. Le toit du bâtiment de plus d'une centaine de mètres de long était en flammes. Après une heure d'efforts, les pompiers, qui avaient été renforcés par une école de recrues de P. A., étaient maîtres de la situation. Bien que les sauveteurs auxiliaires aient eu le temps d'évacuer les véhicules, sauf une auto, une camionnette et une grande partie du mobilier, les dégâts sont considérables. Le bâtiment est presque complètement détruit. Les dégâts sont évalués à cent mille francs environ. Le sinistre se serait déclaré dans la fabrique de meubles et serait dû soit au fourneau à colle, soit à un court-circuit. (Gs.)

Gazette de Lausanne — 7 septembre 1957

Violent incendie à Carouge

Un violent incendie a soudainement éclaté, hier, peu après 13 heures, dans un vaste bâtiment, ne comptant qu'un rez-de-chaussée, mais long d'une centaine de mètres, situé place d'Arve, angle rue des Abattoirs, à Carouge. En quelques minutes, les flammes avaient crevé la toiture et tout l'immeuble était en feu.

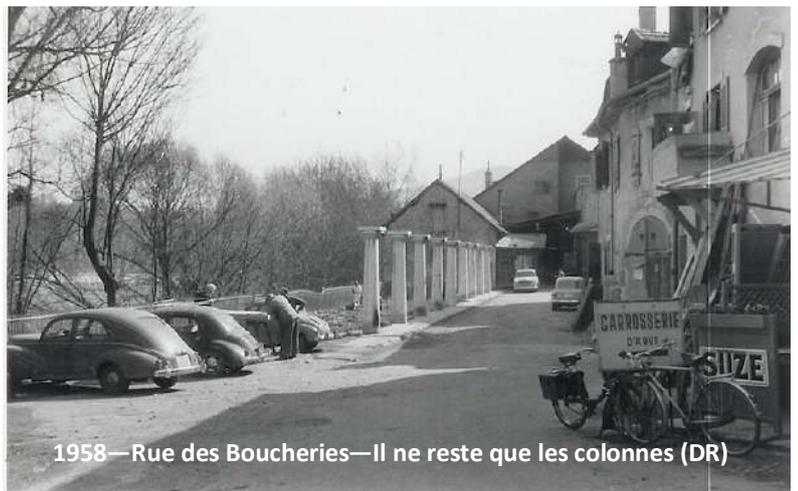
Devant l'importance du sinistre, les sapeurs de Carouge, commandés par le cap. Pulh, durent faire appel à leurs collègues du Poste Permanent, qui arrivèrent avec le major Bertani et le cap. Demagistri, ainsi qu'à l'E.R.P.A. qui accomplissait un exercice non loin de là. Six lances furent mises en batterie pour tenter de maîtriser le brasier. Il fallut plus d'une heure aux dévoués sauveteurs pour parvenir à être maîtres de la situation.

Les dégâts sont considérables et on les évalue à près de 100.000 francs. En effet, tant la menuiserie-ébénisterie Armando Marzorati que les ateliers de carrosserie Moretti et von Kaenel ont souffert du feu et de l'eau. Par chance, on a pu sortir à temps une importante quantité de meubles terminés et les voitures qui se trouvaient en réparation. Toutefois, un gros stock de bois d'œuvre, des machines et de l'outillage mécanique sont considérés comme perdus.

Quant à l'immeuble lui-même, il est presque complètement détruit.

Sous la direction de M. Howald, officier de police, une enquête a été ouverte. Elle a établi que le feu a pris naissance dans l'un des ateliers de M. Marzorati et que son origine est due à un fourneau à colle surchauffé ou à un court-circuit.

Au cours des travaux d'extinction, le cap. Pulh, commandant du Service du feu de Carouge, a glissé et fait une chute. L'officier, qui s'est luxé une épaule, a dû recevoir des soins, sur place. Plusieurs sapeurs ont également subi des contusions ou ont été incommodés par la fumée épaisse que dégageait le sinistre.



Journal de Genève—7 septembre 1957

En janvier 1958, la police des constructions constate que les bâtiments risquent de provoquer des accidents ; ils seront détruits dans l'année. Seules les colonnes subsisteront quelques temps, avant d'être réutilisées (à l'exception d'une seule laissée sur place comme témoin) pour la construction de l'immeuble Champendal (situé à la rue Jacques-Dalphin 29, dans la cour) en 1976.



VVA: VERS QUEL PARTAGE PIETONS/ VELOS ?



Exemple de voie partagée piétons / vélos-
Secteur Eaux-Vives / Annemasse



Bordure de séparation continue, comme ici
à la route de Saint-Julien (Vigne-Rouge)

Avec l'annonce de l'ouverture prochaine, au cours de l'été, du tronçon carougeois de la Voie Verte d'Agglomération (VVA), surgit une interrogation.

Comment les vélos vont-ils prendre possession de cette nouvelle voie rapide, sans mettre en danger les nombreux promeneurs et joggeurs qui longent quotidiennement les bords de l'Arve?

En 2018 déjà, lors de l'étude de ce parcours, des discussions s'étaient élevées au sein du Conseil municipal pour demander des mesures de sécurisation. La question est revenue récemment, et la réponse donnée par la Conseillère administrative en charge de la VVA est la suivante:

Le choix retenu, afin d'orienter les flux cyclistes et piétons, est de matérialiser cette séparation par un revêtement différent, spécifique à chaque usager. Un enrobé lisse beige foncé pour les cycles et un concassé calcaire compacté légèrement granuleux, de teinte plus claire pour les piétons. De cas en cas les flux seront séparés par les platanes ou des bandes végétalisées. Des pictogrammes « cycles à doubles sens » et « piétons » seront peints sur le sol.

On peut s'interroger sur ces choix de revêtements qui, par exemple au passage sous le pont de la Fontenette, disparaissent. Le piéton serait censé y être prioritaire. Une vision teintée d'angélisme, et propre à se révéler accidentogène ? Pas rassurant pour les badauds, et encore moins pour les parents et les promeneurs d'enfants ou d'animaux... sachant l'indiscipline de nombreux cyclistes sûrs de leurs droits. Car les véhicules électriques se déplacent à des allures de 25 et 45 km/h.

Selon les Autorités communales, un bilan devrait être tiré après six mois, en fonction des observations menées et de l'accidentologie constatée. Ci-dessous deux passages sensibles de la VVA.



Quai E.-Ansermet



Un choix de teintes peu visibles et absence totale de bordures entre piétons et vélos



Voie en pente avec une seule teinte où les piétons seraient censés être prioritaires !

Coups d'œil à travers

Carouge



Les bancs Récamier qui sont un élément caractéristique de la place du Marché souffrent d'une absence d'entretien. Vivement un coup



de peinture pour ne pas donner l'image d'une ville délabrée, Travaux en cours à proximité du Boulo-drome. Aménagement de diverses installation pour le « carrefour du mouvement ».

VVA submergée: lors de la dernière crue à la mi-novembre, et qui a conduit à la fermeture temporaire de plusieurs ponts. Un tronçon fraîchement achevé, situé au passage sous le tablier du pont de la Fontenette, a été emporté. Toutes les nouvelles plantations et tous les dispositifs d'arrosage automatique ont nécessité une remise en état ce printemps. Jusqu'à la prochaine crue...



Dans le quartier des Aureas (anciens Familia) des balcons ont été ajoutés récemment pour la plus grande satisfaction des habitants. Un lessivage des façades Nord en tôles, déjà recouvertes de mousses, serait le bienvenu.



Avenue Cardinal-Mermillod : des projets de circuits cyclables, pour l'instant au stade des études, qui viseraient à s'ajouter au rétrécissement du passage actuel devant la clinique de Carouge mettent en émoi les habitants.

Ceux-ci craignent qu'une accessibilité réduite aux habitations et services riverains, ainsi qu'aux commerces, ne vienne à gravement les pénaliser.



CONFERENCES D'AUTOMNE



MERCREDI 2 octobre 2024 à 20 h 00

Conférence de M. Bénédicte Frommel, historien

Carouge et à ses alentours au temps des moulins à eau

Grâce à la Drize et à l'Arve, Carouge disposait d'un riche réseau de moulins à eau qui contribuèrent à sa prospérité. Retour sur ce patrimoine méconnu. Notre conférencier va nous faire redécouvrir le rôle joué par ces moulins du XVIII jusqu'au XXe siècle.



Maison de Quartier de Carouge,

rue de la Tambourine 3



MERCREDI 6 novembre 2024 à 20 h 00

Présentation de M. Bernard Bard

On va boire un verre: tournée des bistrotts carougeois

Avant même la construction de Carouge, les au-berges et débridées abritaient une fonction de relais. Les nombreuses arcades et le développement de l'activité commerciale vont faciliter l'essor des bistrotts carougeois. Lieux de convivialité, la présentation de ce soir retrace le souvenir de plusieurs cafés carougeois depuis le milieu du XIXe siècle.

Maison de Quartier de Carouge,

rue de la Tambourine 3



SOUTENEZ NOTRE ACTION

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch